

### Cumuls des températures au 31/03/2019 (source météo France)

Bas-Vivarais (Sud 07, Cévennes, Coiron)		Moyen/Haut-Vivarais (Nord07, Centre07, Boutières)		Montagne (>900 m de Laveyrune à Lalouvesc)	
200 m	<b>518°C</b>	400 m	<b>452°C</b>	900 m	<b>348°C</b>
400 m	<b>452°C</b>	500 m	<b>419°C</b>	1000 m	<b>310°C</b>
600 m	<b>382°C</b>	600 m	<b>383°C</b>	1100 m	<b>282°C</b>
800 m	<b>311°C</b>	700 m	<b>348°C</b>	1200 m	<b>251°C</b>
1000 m	<b>244°C</b>	800 m	<b>315°C</b>	1300 m	<b>220°C</b>
Gain/semaine	<b>72°C</b>	Gain/semaine	<b>61°C</b>	Gain/semaine	<b>38°C</b>
Avance/2018	<b>12 jrs</b>	Avance/2018	<b>15 jrs</b>	Avance/2018	<b>20 jrs</b>

**Observations :** le manque de précipitations est le principal facteur limitant au développement des prairies. Les températures indiquent le stade physiologique de l'herbe, mais pas forcément les quantités disponibles. Aussi il convient d'adapter les pratiques de gestion. Un épisode pluvieux est annoncé à partir de mercredi : cependant les cumuls sont incertains.

### Préconisations

**Sur le Bas-Vivarais :** le stade de l'herbe avance, et la mise à l'herbe peut intervenir jusqu'à 800 m. Si les quantités d'herbe manquent, limiter le temps de présence des animaux au pâturage (par exemple sortie les après-midi seulement) et conserver une part de ration distribuée à l'auge.

**Sur le Haut et Moyen Vivarais :** on est au stade mise à l'herbe à 700 m d'altitude. En cas d'insuffisance d'herbe, limiter le temps de présence des animaux au pâturage et conserver une ration distribuée à l'auge pour éviter tout phénomène de surpâturage. Dans tous les cas continuer à tourner sur les parcelles de pâturage (délai de retour 15 jours minimum) pour anticiper les fortes poussées d'herbe après le retour des pluies.

**Sur la Montagne :** l'herbe avance et aussi bizarre que cela puisse paraître, la mise à l'herbe peut s'envisager sur prairies fertiles et bien exposées, en particulier à 900/1000 m. Envisager la mise à l'herbe en limitant le temps de présence à l'extérieur (1-2 heures/jour, voire les après-midi) et en gardant la ration de base hivernale. Sur les prairies plus tardives (peu fertiles, zones humides, exposition nord) retenir le repère de 400°C pour réaliser la mise à l'herbe.

### Adapter la ration complémentaire au pâturage en caprin

Comme le montre le cumul de températures, la mise à l'herbe est possible dès 600m, voire 700m. Il est important de commencer par une transition pour que le troupeau, s'il est resté dedans l'hiver, reprenne les pratiques au pâturage, et qu'une transition « ration bâtiment » - « ration pleine pâture » ne perturbe pas l'équilibre ruminal. Surtout que les rafales de vent de la semaine dernière ont retardé la mise à l'herbe précoce sur certains secteurs du Moyen Vivarais. Les premiers jours, commencer par 1h à 2 h de présence par jour. Sur cette période, il est possible de garder la ration complémentaire de fin d'hiver (pic de lactation pour les saisonnés - pleine lactation pour les désaisonnés) pour assurer une production laitière convenable. La transition démarrera en diminuant les aliments deshydratés et baisser les correcteurs azotés de 20g (correcteur à 48% de MAT). Piloter la diminution de la ration complémentaire avec les formes des crottes et la production journalière au tank. L'herbe en début de pousse est très digestible et c'est important de garder une complémentation de foin grossier pour favoriser la rumination. En fin de semaine (période de transition), une présence de 4h sur des parcelles où la hauteur d'herbe est comprise entre 7-8 cm (« coup de pied ») et « cheville » (11-12cm).

### Gestion du parasitisme

Les pratiques de maîtrise du chargement parasitaire du troupeau sont à adapter selon le taux d'infestation en fin de saison de pâturage dernier, de la gestion des blocs de parcelles sur l'année 2018 et des traitements réalisés en conséquence. Mais en démarrage de pâturage, il est surtout important de profiter de la pousse de l'herbe, préférentiellement sur un bloc de parcelles avec un temps de repos de 60 jours minimum. Une coproscopie de contrôle pourra être réalisée dans un mois pour avoir une vue sur l'évolution de l'infestation et effectuer si besoin un changement de bloc ou traitement sélectif (seuil de 600 OPG sur les SGI), surtout si des signes cliniques sur le troupeau viennent affecter la production laitière (diarrhées, baisse de production).

**Alessio Moro, Conseiller caprin ADICE**